

Assurance garage et responsabilité du garagiste - CVCT49C

Code produit : CVCT49C

Niveau : Initiation

Modalité : Classe virtuelle

Durée (en heure) : 2.33

Tarif : 154,00 € HT

Eligible DDA : oui

Public :

Dirigeants, managers et
collaborateurs

Prérequis :

Aucun

Objectif

- Connaître les contours de la responsabilité des professionnels de l'automobile pour conseiller utilement ses clients

Programme de la formation

1. L'étendue la responsabilité civile des professionnels de l'automobile
 - Obligation d'information
 - Obligation de conseil et de sécurité
 - Obligation de résultat par rapport aux réparations

- Obligation en qualité de vendeur d'un véhicule garant des vices cachés à l'égard de l'acquéreur
 - Obligation en qualité de dépositaire qui doit restituer le véhicule confié
2. Les conditions d'exonération du garagiste
 3. Le droit de rétention du garagiste
 4. Les conséquences de la responsabilité du garagiste

Moyens d'évaluation

- Evaluation des acquis de la formation par le biais de QCM et/ou d'exercices pratiques
- Questionnaire de satisfaction à chaud complété par chacun à l'issue du stage
- Questionnaire d'évaluation à froid complété par chacun entre 2 et 3 mois après le stage

Méthodes pédagogiques

- Exposés à partir d'un diaporama
- Réalisation de cas pratiques
- Echanges d'expériences

AF2A - 64 Rue de Miromesnil, 75008 Paris

Copyright 2024 AF2A. Tous droits réservés.